

Background paper prepared for the
Education for All Global Monitoring Report 2006
Literacy for Life

Les nouvelles orientations de la coopération française dans le domaine de l'éducation

Jean-Claude Mantes
2005

This paper was commissioned by the *Education for All Global Monitoring Report* as background information to assist in drafting the 2006 report. It has not been edited by the team. The views and opinions expressed in this paper are those of the author(s) and should not be attributed to the *EFA Global Monitoring Report* or to UNESCO. The papers can be cited with the following reference: "Paper commissioned for the *EFA Global Monitoring Report 2006, Literacy for Life*". For further information, please contact efareport@unesco.org

LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA COOPERATION FRANCAISE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Par Jean-Claude Mantes

Le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 20 juillet 2004, puis celui 18 mai 2005, ont confirmé les grandes orientations dans lesquelles s'engage la politique française d'aide publique au développement, notamment en termes d'objectifs et d'engagements financiers :

⑥ Désormais la France restructure son dispositif de coopération autour de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés par les pays membres des Nations Unies en septembre 2000.

⑥ Parallèlement, elle s'est engagée lors de la Conférence de Monterrey (mars 2002) à porter son effort public de développement qui a atteint 0,42 % du PNB en 2004, à 0,5% en 2007, pour s'élever à 0,7% (ratio préconisé par les Nations Unies) en 2012.

Un nouveau contexte international favorable à l'Education pour Tous

La France a activement contribué à l'émergence et à la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives et d'engagements internationaux (Forum Mondial de Dakar, Déclaration du Millénaire des Nations Unies, Initiative « Fast Track ») en faveur de l'éducation de base.

Confrontée à ce nouveau contexte, la France, consciente des défis et des enjeux qui en découlent, a amorcé un renouvellement de ses orientations stratégiques et de ses modes d'intervention avec la volonté de mieux insérer son action au sein des mécanismes internationaux de gouvernance qui visent à intensifier, coordonner et harmoniser les efforts en faveur de l'EPT

Une réorientation stratégique en cours

Un recentrage sur les OMD...

Les deux objectifs du Millénaire en éducation, celui de l'**accès universel à un cycle primaire complet en 2015** (OMD 2) et celui de l'**égalité d'accès garçons/filles dès 2005** (OMD3), repris du forum mondial de Dakar (avril 2000), sont au cœur de l'initiative Education Pour Tous (EPT)–Procédure Accélérée (initiative Fast Track) et font désormais l'objet d'un consensus à l'échelle mondiale.

La France, qui place ces deux objectifs au premier rang de ses priorités s'est engagée dans un profond effort de réorientation de son dispositif de coopération éducative avec **un recentrage plus marqué sur la scolarisation primaire universelle (SPU)** qui devient une cible prioritaire.

... Autour de quatre axes prioritaires

Recentrée sur les OMD, la coopération éducative française retient quatre axes principaux d'intervention :

- Renforcer les **capacités** d'élaboration et de pilotage de **politiques sectorielles efficaces** ;
- **Favoriser l'accès à l'éducation** en abordant les problèmes d'**offre** mais aussi de **demande** pour réduire les disparités et veiller à une bonne scolarisation des populations les plus vulnérables ;
- Améliorer la **qualité** de l'éducation ;
- Appuyer la mise en place d'une **gestion participative de l'école**.

Une attention particulière sera portée sur la scolarisation des filles, sur l'impact du SIDA sur les système éducatifs, ainsi que sur la prise en compte de la question linguistique.

La mise en œuvre de cette stratégie se traduit par des choix clairs et durables au niveau des ressources financières mobilisées, des modalités de l'aide et de la concentration et de la sélectivité des actions.

Un engagement financier accru en faveur de l'EPT

Actuellement, 80 millions € en flux annuel, sont consacrés au financement du développement de l'éducation de base dans les pays en voie de développement.

Le redressement de l'effort public de développement qui constitue une priorité politique du Gouvernement français se traduira par une mobilisation accrue et durable de l'aide en faveur de l'éducation de base. C'est ainsi que son volume devrait doubler pour passer de 80 millions d'€ à 160 millions d'€ annuels en 2007.

Les modalités de mise en œuvre de l'aide

Le développement d'une approche sectorielle

La France inscrit ses interventions dans une approche sectorielle mieux adaptée à la refondation des systèmes éducatifs et de nature à améliorer l'efficacité de l'aide.

Dans cette perspective, cinq grands principes sous-tendent l'action :

- L'insertion des politiques éducatives dans les **stratégies de développement** et de réduction de la pauvreté ;
- L'**appropriation** des réformes et des politiques sectorielles par les partenaires ;
- La priorité accordée aux **résultats** ;
- L'**harmonisation** des interventions avec celles des autres bailleurs de fonds dans le cadre de programmes sectoriels ;
- La prise en compte de l'**ensemble du système éducatif**.

De l'aide projet vers l'aide budgétaire sectorielle

- L'**aide projet** reste nécessaire pour des pays qui n'ont pas encore une politique sectorielle cohérente et soutenable. Elle est l'instrument privilégié du développement des capacités nationales particulièrement dans les domaines de l'analyse sectorielle, de la définition et du pilotage des politiques.

- Depuis 2002 la France s'est engagée dans l'**aide programme** sous forme de **pots communs** ou d'**aide budgétaire sectorielle** finançant un programme unique de dépenses.

Les Contrats de Désendettement Développement (C2D) ont permis la mise en place d'une aide budgétaire affectée (**9,76 M€**, 2002) en **Mauritanie** et la participation (**4,25 M€** en 2003) à un pot commun en **Tanzanie** dans le secteur de l'éducation.

La France a d'autre part initié en 2004, la mise en place d'aides programmes sectorielles en faveur du Niger (12 M€) et du Burkina Faso (15 M€ + 10 M€) s'inscrivant dans le cadre d'un soutien à l'initiative Fast Track.

Pour la France, l'aide sectorielle s'inscrit dans une démarche pluriannuelle, encourageant un dialogue sur les politiques éducatives à travers l'élaboration d'un cadre de dépenses publiques à moyen terme et un suivi de l'efficacité de l'aide basé sur des indicateurs de résultats harmonisés entre les principaux bailleurs de fonds.

Un repositionnement de l'Assistance Technique

En complément et en articulation avec l'aide projet et l'aide programme, un réseau d'assistants techniques (180 AT en 2004, dont 90% en Afrique et 86% en Afrique francophone) est mobilisé sur la mise en œuvre des plans EPT. Outre l'abandon définitif de la coopération de substitution, une importante redéfinition des profils a été amorcée, avec le déplacement progressif du champ majoritairement pédagogique vers le renforcement des

capacités nationales en planification, programmation, gestion et analyse sectorielle.

La France s'est également dotée d'une capacité d'expertise régionale, basée au Bureau régional de l'UNESCO à Dakar, sous la forme d'un **pôle d'experts en analyse sectorielle** ayant vocation à être mutualisé. Ce nouvel instrument, couvrant l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, est destiné à appuyer l'UNESCO dans son rôle de suivi du forum de Dakar et à apporter un soutien technique aux équipes nationales en charge du diagnostic sectoriel, de la formulation, de l'exécution et du suivi des plans d'action de l'EPT.

Concentration géographique et sélectivité de l'aide française

- L'APD bilatérale française consacrée au développement de l'enseignement primaire est fortement concentrée sur l'Afrique Subsaharienne (90%), région la plus touchée par la pauvreté et la plus en retard par rapport aux OMD.

L'Afrique est et restera une zone d'intervention prioritaire de la coopération française. C'est ainsi que le processus de concentration des ressources sur **les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne** notamment francophone sera poursuivie.

- Cette concentration géographique de l'aide sur l'Afrique s'opère selon une **logique de sélectivité** fondée sur les performances. Les critères de sélectivité retenus s'appuieront sur : l'appréciation des performances globales des pays dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté ; la crédibilité des politiques éducatives dans la ligne tracée par l'initiative Fast-track ; les priorités de concentration affichées dans les stratégies sectorielles de l'aide française et les Documents Cadres de Partenariat (DCP) élaborés en concertation avec les pays bénéficiaires.

Développement de partenariats stratégiques

- Avec les institutions multilatérales, l'Union Européenne et les partenaires associés à l'Initiative Fast-Track, la France participera, en la consolidant, à la gouvernance globale des initiatives d'Education Pour Tous. En particulier, la France est désireuse d'apporter son appui à l'UNESCO dans son rôle de suivi et de coordination de l'EPT tant au niveau global que local.

- Les contributions françaises affectées à l'éducation de base auprès des organismes multilatéraux seront portées de 1,5 millions € en 2003 à 17 millions € en 2007 et s'inscriront dans une logique de coordination et d'harmonisation accrues. Elles prendront la forme de partenariats privilégiés avec l'UE et la Banque Mondiale, ainsi que de fonds multibailleurs d'aide programme dans le cadre de l'Initiative Fast Track..

- Un partenariat plus fort avec les différents acteurs de la société civile sera encouragé. Il s'agira en particulier de renforcer les capacités des ONG et collectivités territoriales des pays du Sud.

L'action de la France en faveur de l'éducation de base s'inscrit dans le cadre des engagements de Dakar pour l'EPT et de l'initiative fast track centrée sur la réalisation de l'OMD pour la scolarisation primaire universelle. Au sein du **partenariat fast track** auquel elle apporte un fort soutien, la France contribue à la mise en œuvre du « consensus de Monterrey » en : (i) augmentant ses financements en faveur de l'éducation de base ; (ii) soutenant la nécessaire amélioration de la coordination et de l'harmonisation de l'aide et (iii) en appuyant les pays bénéficiaires dans l'élaboration de stratégies sectorielles soutenables et crédibles. Dans ce cadre, l'action de la France s'est déjà traduite par un soutien technique et un appui financier (54 millions € sur trois ans) en faveur des trois pays africains élus à Fast Track (Burkina Faso, Mauritanie et Niger) et cet engagement se poursuivra au fur et à mesure que de nouveaux pays seront élus à l'initiative.